

# Newsletter

## Opportunités d'emploi

L'entreprise **Fret Flandres Transports** recherche en CDI un(e) conducteur/ conductrice de poids lourd.

<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/189XTMT>

**Carrosserie Pilote Baron**, recherche en CDI un(e) carrossier (ière) sur Nieppe.

<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/189XLFK>.

**La résidence Service Vivre Heureux** recherche en CDI éducateur spécialisé / éducatrice spécialisé sur la Chapelle d'Armentières.

<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/189TKCX>.

L'entreprise **SARL Voreux Art et Fenêtre** recherche en CDI Poseurs de menuiseries (H /F) :

<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/189RBQY>.

Préparateur de produits de la mer (H/F), poste en CDI sur la chapelle d'Armentières.

<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/190FMXS>.

Carrefour recherche son futur conseiller commercial service financier (H/F) en CDI sur Armentières.

<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/190FFKN>.

## Événements de la métropole lilloise

15/04/2025 : **La formation financée par la région – mode d'emploi.**

Vous avez repéré une formation financée par la région et souhaitez y accéder avec toutes les cartes en main ? Cet atelier est fait pour vous !

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.intra/pe-action-conseiller/previsualiser/evenement/359889>.

17/04/2025 : **Café Réseautage**

Vous êtes créateur d'entreprise ou en cours de création ? Venez discutez de vos idées, projets, avancées ou difficultés autour d'un offert par la Halle de l'emploi.

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.intra/pe-action-conseiller/previsualiser/evenement/409158>.

Ne manquez pas les  
événements de



## Événements à l'agence Avril 2025

### France TRAVAIL ARMENTIERES

01/04/2025 : **Présentation de la formation d'aide-soignante avec l'IFAS d'Armentières.**

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.intra/pe-action-conseiller/previsualiser/evenement/411022>.

02/04/2025 : **Job Dating « Yadutaf pour tous » à la médiathèque l'Albatros.**

Organisé par la Mairie d'Armentières. Des centaines d'offres, d'emplois saisonniers, contrats étudiant seront disponibles lors de cet événement.

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.intra/pe-action-conseiller/previsualiser/evenement/411600>.

24/04/2025 : **Forum Transfrontalier,**

Le travail en Belgique vous intéresse ?

Venez rencontrer les différentes entreprises et agences intérimaires Belges qui recrutent à la Mairie d'Armentières

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.intra/pe-action-conseiller/previsualiser/evenement/416691>.

29/04/2025 : **Job Dating Adecco**, recrute pour ses différents clients (Bâtiment, Industrie, Préparateur de commande (H/F), Agent de production (H/F), Conducteur de ligne (H/F).

<https://mesevenementsemploi.pole-emploi.intra/pe-action-conseiller/previsualiser/evenement/413769>.

*Se rapprocher de votre conseiller*

A partir du 1er avril 2025, le versement de votre allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) évolue. L'ARE est une allocation journalière et, jusqu'à présent, le montant d'allocation que vous receviez chaque mois dépendait du nombre de jours dans le mois.

#### • Ce qui change

Désormais, le montant mensuel de votre allocation est versé sur une base de 30 jours par mois. Concrètement, ce montant n'évoluera plus en fonction du nombre de jours dans le mois.

**Par exemple :** Si vous avez droit à 35 € net d'allocation par jour, vous pourrez recevoir jusqu'à 1050 € net par mois (ce qui correspond à 30 X 35 €), quel que soit le nombre de jours du mois (28, 29, 30 ou 31 jours).

Ces changements s'appliqueront à partir des allocations versées début mai 2025 (allocation correspondant à la période du mois d'avril 2025).

#### • Ce qui ne change pas

La durée totale d'indemnisation en jours qui vous a été communiquée au début de votre prise en charge ne change pas. Comme avant, certains événements (reprise d'activité, maladie, différé d'indemnisation, etc.) peuvent cependant modifier le montant versé chaque mois.

**Par exemple :** Si vous déclarez 3 jours de maladie à France Travail, ces 3 jours seront déduits de votre allocation mensuelle.